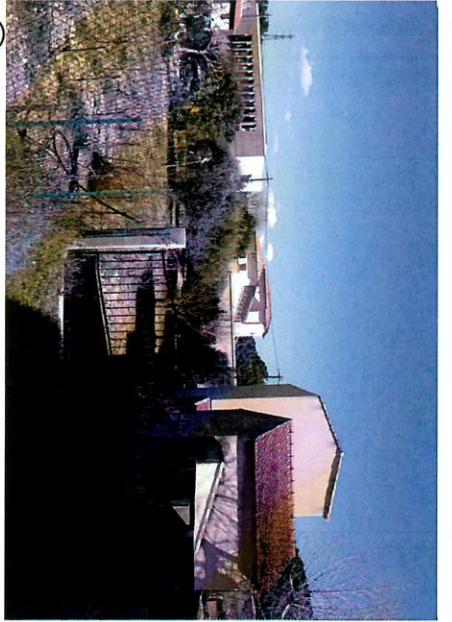


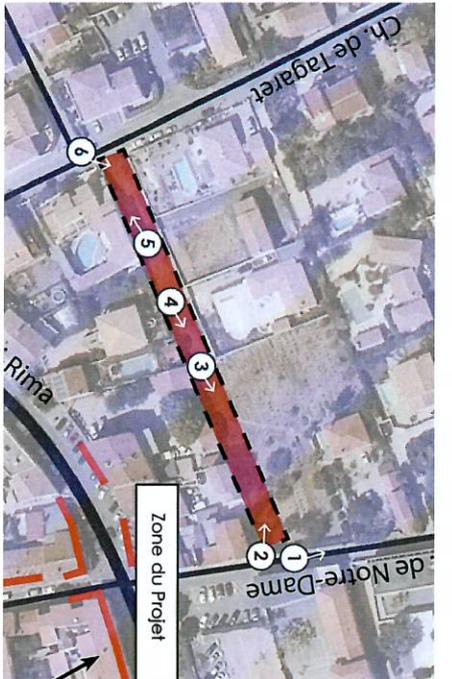
	<p>MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE Le Pharo- 58, boulevard Charles-Livon- Marseille (7e) Aménagement d'une voie nouvelle à Allauch</p>	<p>PLAN DE SITUATION AU 1/25 000 OU, A DÉFAUT, À UNE ÉCHELLE COMPRISE ENTRE 1/16 000 ET 1/64 000</p>		<p>2</p>
	<p>Etude cas par cas 8.1 Annexes obligatoires</p>	<p>APS</p>	<p>Mai 2016</p>	<p>édition originale</p>
				<p>1/25 000e</p>



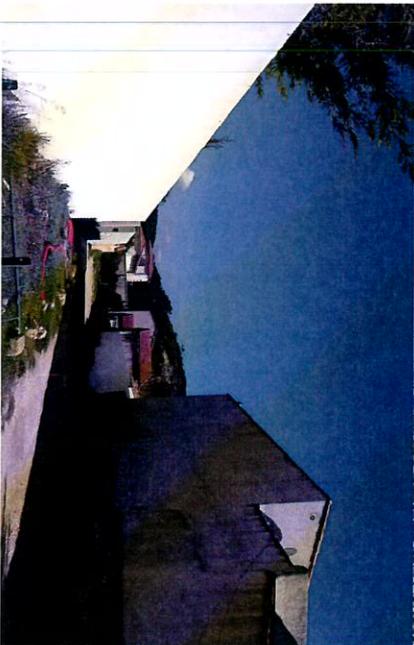
3 Vue vers le Nord- Vue depuis l'Ouest



4 Chemin de Notre Dame des Anges, vue vers le Nord



2 Vue depuis l'Est



4 Vue depuis le Nord ouest

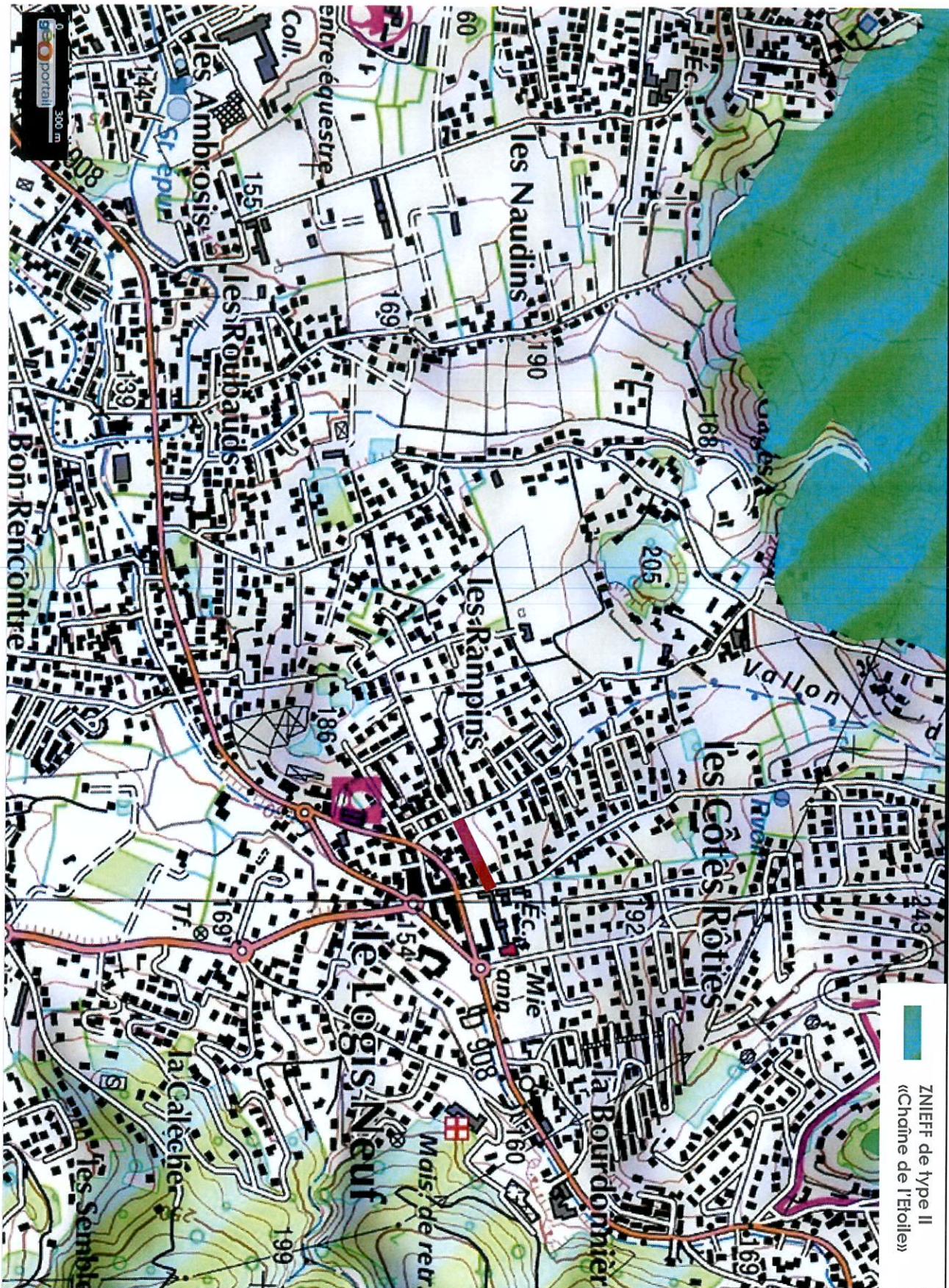


3 Vue depuis l'Est

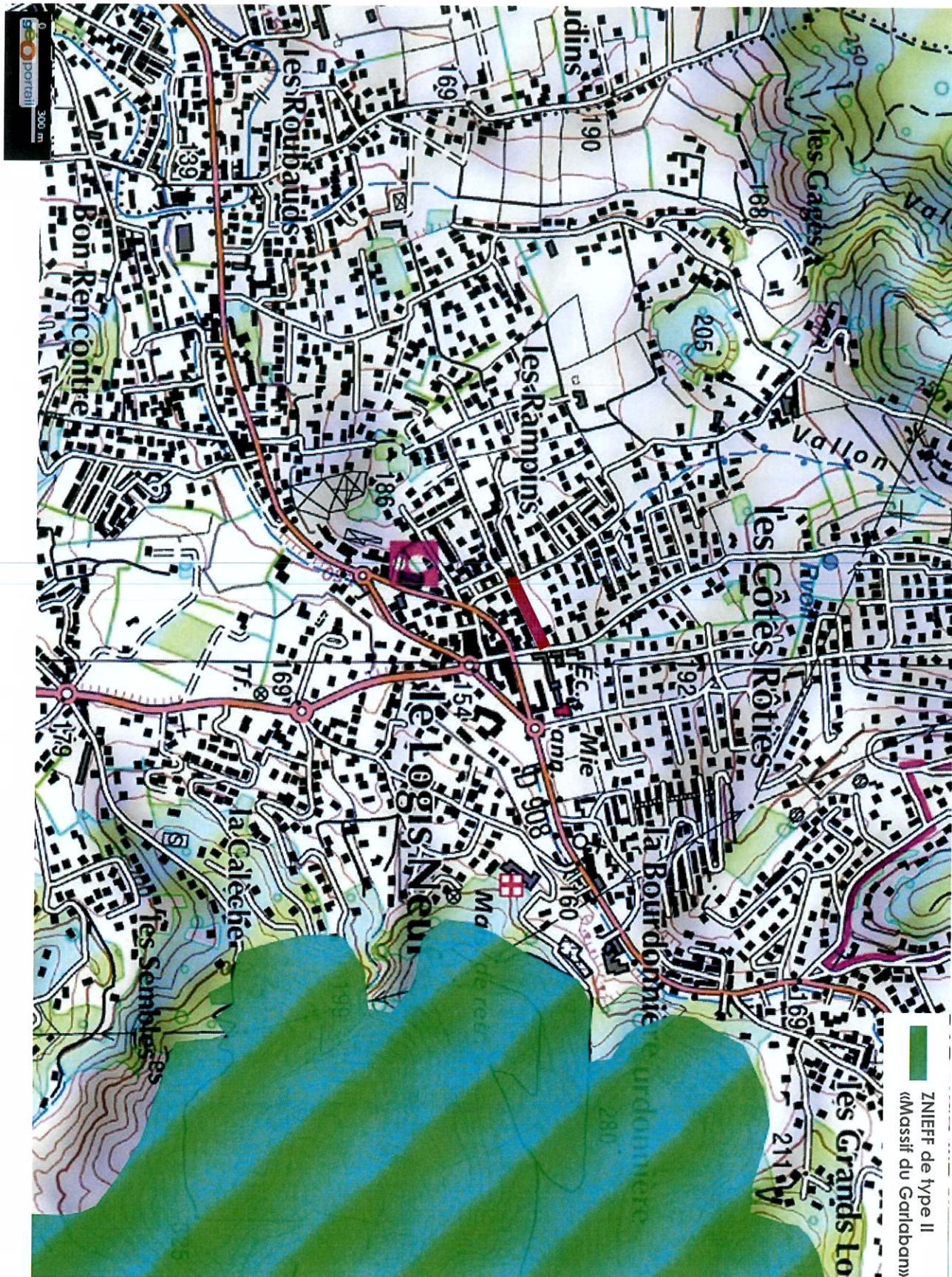


7 Vue depuis le chemin de Tagaret

	<p>MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE Le Pharo- 58, boulevard Charles-Livon- Marseille (7e) Aménagement d'une voie nouvelle à Allauch</p>	<p>2 PHOTOGRAPHIES DATÉES DE LA ZONE D'IMPLANTATION AVEC LOCALISATION CARTOGRAPHIQUE DES PRISES DE VUE L'UNE DEVANT PERMETTRE DE SITUER LE PROJET DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE ET L'AUTRE DE LE SITUER DANS LE PAYSAGE LOINTAIN</p>		<p>3</p>
	<p> Etude cas par cas 8.1 Annexes obligatoires</p>	<p>APS</p>	<p>Mai 2016</p>	



	<p>MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE</p> <p>Le Pharo- 58, boulevard Charles-Livon- Marseille (7e)</p> <p>Aménagement d'une voie nouvelle à Allauch</p>	<p>EXTRAIT DES ZONAGES RÉGLEMENTAIRES</p> <p>ZNIEFF- BASE INPN</p> <p>ANNEXE RATTACHÉE À LA RUBRIQUE 5.2</p> <p>«ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DANS LA ZONE D'IMPLANTATION ENVISAGÉE»</p>	<p>6.1</p>
	 <p>Etude cas par cas</p> <p>8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire</p>	<p>APS</p>	<p>Novembre 2015</p> <p>édition originale</p>



	<p>MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE</p> <p>Le Pharo- 58, boulevard Charles-Livon- Marseille (7e)</p> <p>Aménagement d'une voie nouvelle à Allauch</p>	<p>EXTRAIT DES ZONAGES RÉGLEMENTAIRES ZNIEFF- BASE INPN ANNEXE RATTACHÉE À LA RUBRIQUE 5.2 «ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DANS LA ZONE D'IMPLANTATION ENVISAGÉE»</p>		<p>6.2</p>
	<p> Etude cas par cas 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire</p>	<p>APS</p>	<p>Mai 2016</p> <p>édition originale</p>	



MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE
 Le Pharo- 58, boulevard Charles-Livon- Marseille (7e)
 Aménagement d'une voie nouvelle à Allauch

EXTRAIT DES ZONAGES RÉGLEMENTAIRES
 NATURA 2000- BASE INPN
 ANNEXE RATTACHÉE À LA RUBRIQUE 5.2
 «ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DANS LA
 ZONE D'IMPLANTATION ENVISAGÉE»

6.3

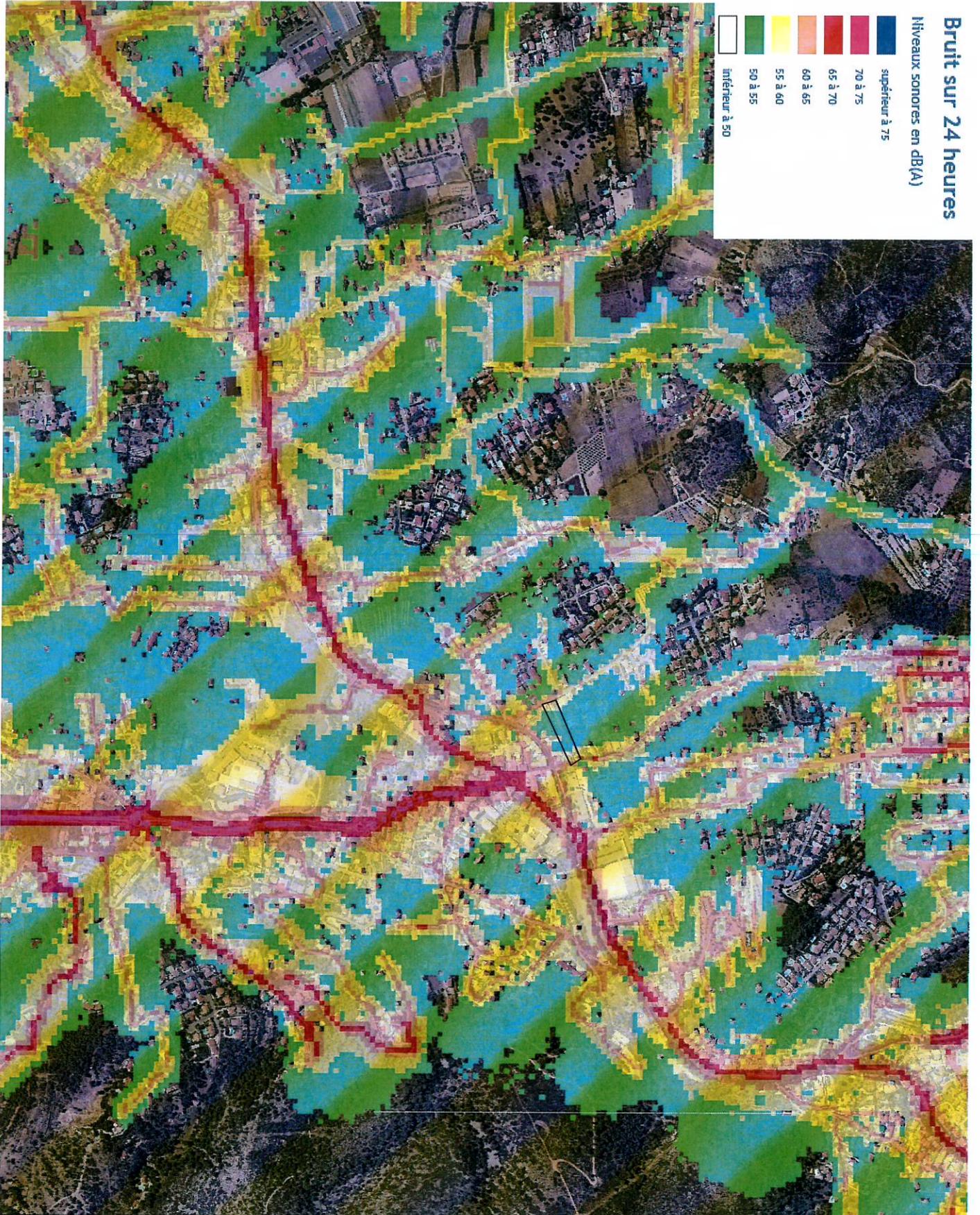
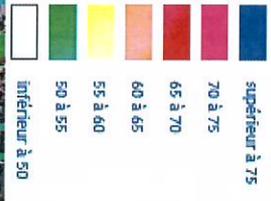


Etude cas par cas
 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou
 pétitionnaire

APS

Novembre 2015	édition originale

Bruit sur 24 heures
Niveaux sonores en dB(A)



MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE
Le Pharo- 58, boulevard Charles-Livon- Marseille (7e)
Aménagement d'une voie nouvelle à Allauch

EXTRAIT DE LA CARTOGRAPHIE DU BRUIT-SOURCE: PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT
MÉTROPOLE AIX MARSEILLE
ANNEXE RATTACHÉE À LA RUBRIQUE 5.2
«ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DANS LA ZONE D'IMPLANTATION ENVISAGÉE»

7

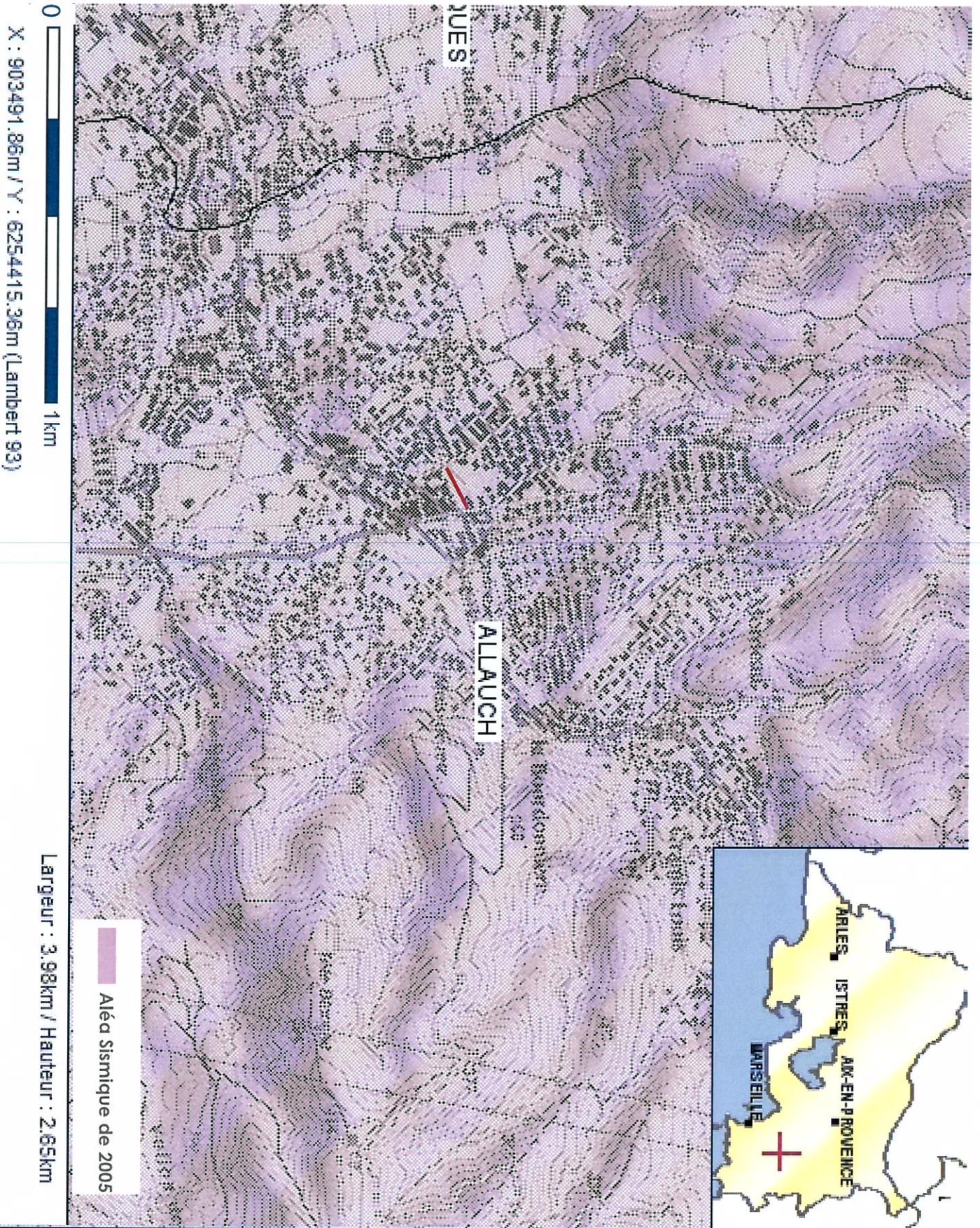


Etude cas par cas
8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

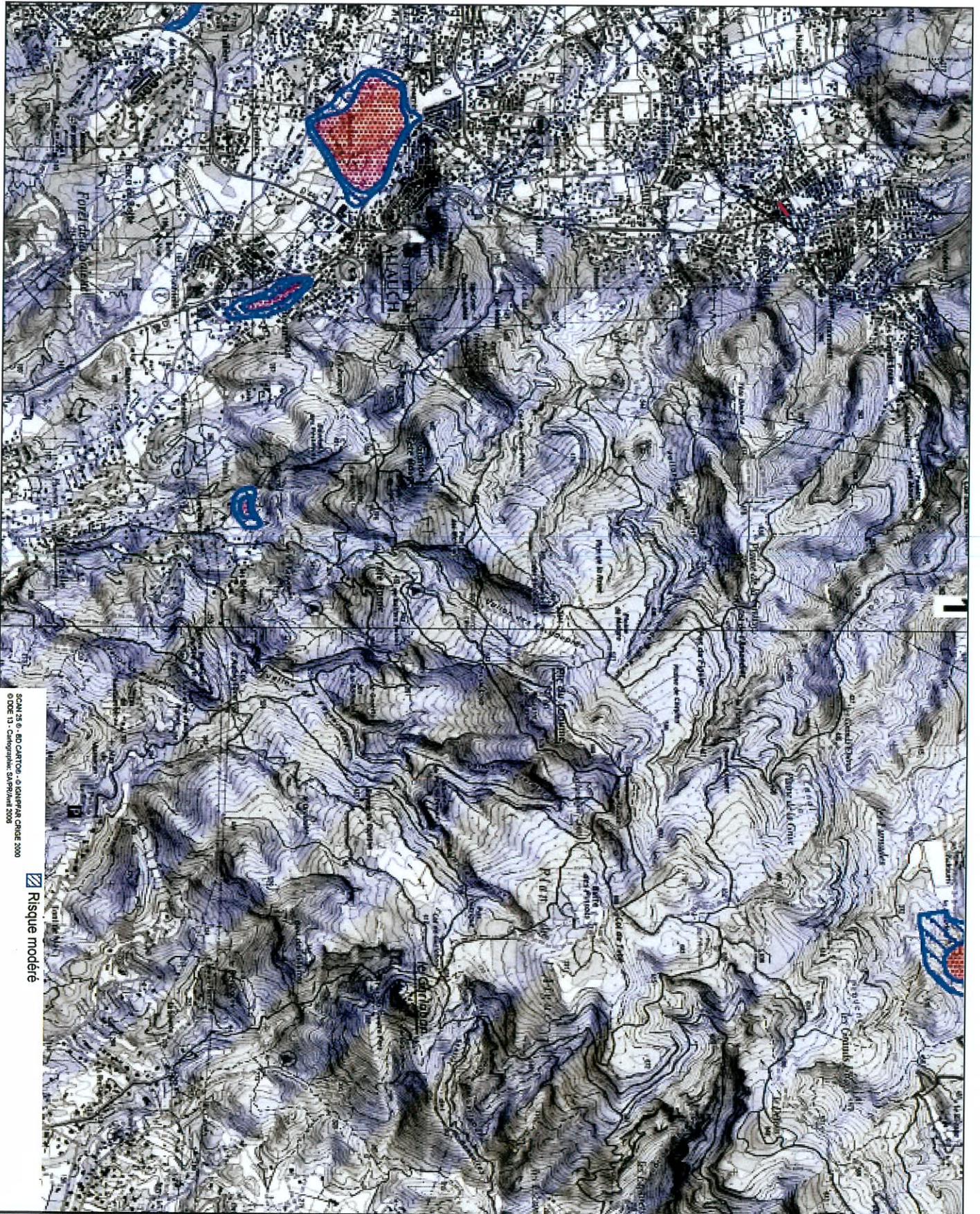
APS

Mai 2016

édition originale



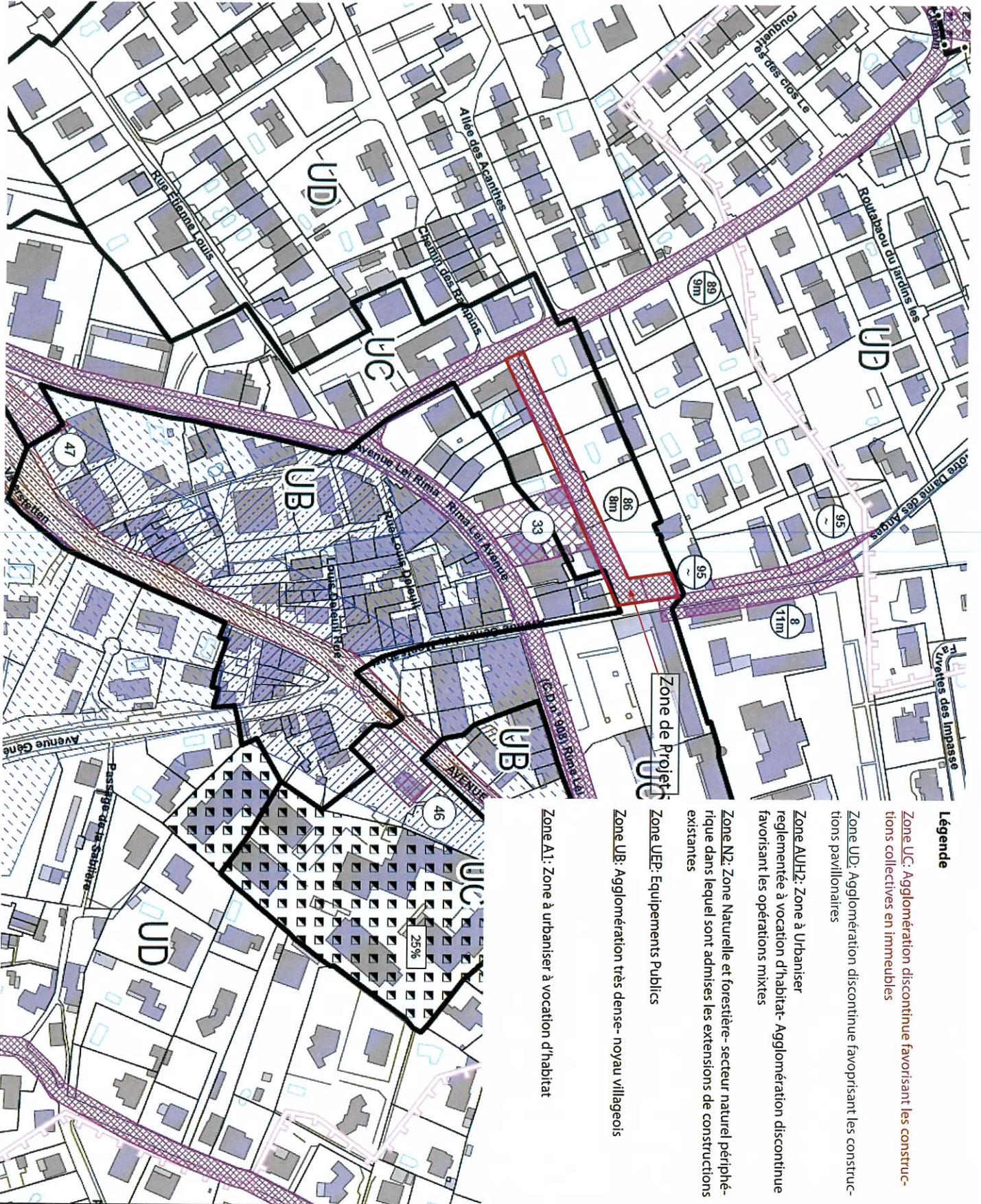
	MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE Le Pharo- 58, boulevard Charles-Livon- Marseille (7e) Aménagement d'une voie nouvelle à Allauch		LOCALISATION DU PROJET EN ZONE DE SISIMICITÉ PAR RAPPORT À L'ALÉA SISMIQUE DE 2005- SOURCE: MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE		8
		Etude cas par cas 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire	APS	Novembre 2015 édition originale	



SCAN 25 © - BD CARTON - © IGN/PFAF CRIGE 2000
 © DDE 13 - Cartographie: SAPPROMAT 2008

 Risque modéré

	MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE Le Pharo- 58, boulevard Charles-Livon- Marseille (7e) Aménagement d'une voie nouvelle à Allauch	REPRODUCTION DU ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU PPR MOUVEMENTS DE TERRAIN APPROUVÉ- SOURCE: DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT 13		9					
		Étude cas par cas 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire	APS		<table border="1"> <tr> <td>Mai 2016</td> <td>édition originale</td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> </tr> </table>	Mai 2016	édition originale		
Mai 2016	édition originale								



Légende

Zone UC: Agglomération discontinue favorisant les constructions collectives en immeubles

Zone UD: Agglomération discontinue favorisant les constructions pavillonnaires

Zone AUH2: Zone à Urbaniser réglementée à vocation d'habitat- Agglomération discontinue favorisant les opérations mixtes

Zone NZ: Zone Naturelle et forestière- secteur naturel périphérique dans lequel sont admises les extensions de constructions existantes

Zone UEP: Equipements Publics

Zone UB: Agglomération très dense- noyau villageois

Zone AI: Zone à urbaniser à vocation d'habitat

 <p>MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE Le Pharo- 58, boulevard Charles-Livon- Marseille (7e) Aménagement d'une voie nouvelle à Allauch</p>	EXTRAIT DU PLU D'ALLAUCH		10
	 <p>Etude cas par cas 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire</p>	<p>Novembre 2015</p>	<p>édition originale</p>
	<p>APS</p>		